



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-030

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 12

Votants 14

L'an deux mille vingt six,
le onze mai,

le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2026

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et
Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoints ; Mesdames Valérie BEGUELAL,
Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND et Messieurs Alexandre BARBOSA, Pierre
BRESSON, Patrick BURTIN, Philippe CHAMBARD, Jean-Pierre DE PAOLI, Jean
MASSONI, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Marc SAUVAGEON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à
Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET,
Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ;
Mesdames Sophie BEGUELAL, Aline CAO, Adeline GUILBERT, Florence RICHARD
et Audrey SUAOU, Conseillères Municipales.

Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

**CONTRAT DE LOCATION VALANT CONCESSION À LONG TERME DE PLACES
DE STATIONNEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA SCI SAINT
MARTIN (PARKING RUE DE LA RÉSISTANCE)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Permis de Construire n°PC00137021D0003 accordé en date du 31 janvier 2022,
en vue de la construction (par réhabilitation d'un bâtiment existant et extension) d'un
hôtel 4*,

VU l'article L.151-33 du Code de l'Urbanisme,

VU le règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune, et notamment
son article UAi12,

VU la délibération en date du 30 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Saint-
Laurent-sur-Saône a donné un accord de principe pour la conclusion avec la SCI SAINT
MARTIN d'une convention de concession de places de stationnement dans le parking
situé rue de la Résistance (à moins de 200 mètre du futur hôtel), appartenant au
domaine privé de la commune,

Considérant l'impossibilité pour la SCI SAINT MARTIN de réaliser sur son terrain la
totalité des places de stationnement requises au regard du P.L.U. de la commune,

Considérant le jugement du Tribunal Administratif de Lyon en date du 3 mars 2026
accordant un délai de 5 mois afin de régulariser le permis de construire visé plus haut,
notamment par la justification d'une concession à long terme dans un parc de
stationnement,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Considérant le courrier de la SCI SAINT MARTIN en date du 30 mars 2026 sollicitant la signature d'une convention de concession à long terme pour 20 places de stationnement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion entre la commune de Saint-Laurent-sur-Saône et la SCI SAINT MARTIN d'un contrat de location valant concession à long terme de 20 places de stationnement situées sur le parking dit « Parking rue de la Résistance » qui appartient au domaine privé de la commune.

FIXE à 16 € TTC par mois la redevance qui sera dûe par emplacement, soit 320 € TTC par mois correspondant à l'ensemble des places louées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tout document relatif à cette délibération.

DIT que, concernant la publication de ce contrat de location au service de la publicité foncière, celle-ci pourra être effectuée ultérieurement dans le cas où cette formalité sera toujours exigée.

Reçu en Préfecture le

21 MAI 2026

Certifié exécutoire

21 MAI 2026

Publié ou notifié le

21 MAI 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 15 mai 2026

Pour copie conforme, en mairie le 19 mai 2026

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

